

DEPARTEMENT DES LANDES  
ARRONDISSEMENT DE DAX  
COMMUNE DE BEYLONGUE

Nombre de conseillers élus

11

Conseillers en fonction

11

Conseillers présents et représentés

10

## MAIRIE DE BEYLONGUE

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2019 à 20 H

Sous la présidence de M. Jean Marc BROUCH, maire.

Membres présents : Mme Christine BAYLE - Mme Karine MARION - Mme Céline DANTHEZ - Mme Chantal QUENTEL - Mme Aurélie BOULIN - M. Christophe BOUHEYRE - M. Cyril DUPIN - M. Sébastien LUXEY -

Etaient Absent : M. Grégory HARDY

*H. Olivier MORLAES*

Secrétaire de séance : M. Cyril DUPIN

Date de convocation : 04 septembre 2019

#### **Délibération Paiement à la commune de Rion des heures effectuées par ses salariés pour le fleurissement de Beylongue**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la nécessité de cette délibération alors que nous avons voté une convention entre les mairies de Beylongue et de Rion des Landes afin que des salariés de cette dernière puissent nous aider pour le fleurissement de la commune, fleurissement par ailleurs très réussi. Cette délibération permettra à la commune de Rion des Landes de nous facturer les heures effectuées par ses salariés, une délibération identique sera votée par les élus rionnais.

L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte cette délibération à l'unanimité.

#### **Délibération Vente du terrain n° 4 du lotissement des Artigaous**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la demande d'achat du lot n°4 du lotissement des Artigaous. Cette délibération est indispensable pour pouvoir poursuivre les démarches administratives de la vente de ce terrain.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'accord pour la vente de lot n°4 du lotissement des Artigaous.

#### **Délibération Application par l'ONF du protocole forestier proposé par Energie Beylongue**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le protocole forestier proposé par Energie Beylongue pour la centrale photovoltaïque de Lesquirette suivant :

"Afin de compenser les destructions d'habitats d'espèces protégées dues à l'installation de la centrale photovoltaïque sur les parcelles 179, 180, 321 et 322, il est proposé d'aménager l'exploitation des parcelles 73, 91, 149, 150 et 151 selon les protocoles suivants :

**Protocole Fadet des Laïches :**

- Lors de la coupe, la mise à nu du sol est proscrite afin d'éviter tout décapage de la strate basse landicole.
- La replantation aura lieu au bout de 4 ans au lieu de 2 ans en général afin de maintenir le milieu dans un état optimal pour l'espèce sur une durée plus longue.
- Lors de la replantation, prévoir des bandes de lisière de 6 m, maintenues en lande à Molinie, en bordure des pistes. Les rangées de Pins maritimes présenteront une densité progressive. Les plantations seront donc conduites en sous-densité depuis la bande de lisière, avec 600 tiges / ha, pour atteindre progressivement la densité minimale de production de 1 000 tiges /ha à l'opposé. De plus, au niveau des lisières, le Pin maritime pourra être conduit en mélange avec des espèces feuillues locales, dans le but de favoriser la biodiversité, dans le respect des densités précitées.
- Lors des interventions, les éclaircies seront d'une tige sur 3 afin de favoriser le Fadet des Laïches. Les travaux d'entretien seront minimaux et devront s'effectuer hors période de vol du Fadet des laïches (à partir du 15 septembre jusqu'au mois de mars). L'utilisation du rouleau landais est à éviter.

**Protocole oiseaux landicoles :**

- Lors de la coupe, la mise à nu du sol est proscrite afin d'éviter tout décapage de la strate basse landicole.
- Le premier débroussaillage (hors débroussaillage DFCI) est effectué 10 ans après plantation puis tous les 5/6 ans. Ces débroussaillages concernent une ligne sur 2 et toujours la même ligne.
- Le débroussaillage se réalisera principalement avec un giro-broyeur, le rouleau landais est à éviter.
- Le débroussaillage sera réalisé entre mi-septembre et mi-mars, soit hors de période de reproduction des oiseaux.
- Lors des interventions, les éclaircies seront plus fortes afin de favoriser les oiseaux landicoles, l'objectif étant d'obtenir une densité finale de 250 tiges/hectares (exploitation). Les interventions comme pour le débroussaillage seront réalisées hors période de reproduction des oiseaux.

Ces protocoles ont été avalisés par l'ONF qui sera tenue de les mettre en place au moment de la construction de la centrale photovoltaïque et pendant toute son exploitation. Le plan de gestion sera préalablement amendé en ce sens et les frais de gestion associés à cette modification seront pris en charge par la société d'exploitation Energie Beylongue."

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ce protocole.

---

|                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Délibération pour l'approbation de la demande d'adhésion de la CCPT au SYDEC au titre des compétences eau et assainissement pour les communes de Lamothe et de Le Leuy</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le sujet de la délibération et rappelle qu'en application du principe de l'article L. 5214-27 du Code général des collectivités territoriales, l'accord des communes membres de la CCPT est requis pour l'adhésion de cette dernière à un syndicat mixte.

Par suite, il propose au conseil municipal de se prononcer favorablement sur l'adhésion de la CCPT au SYDEC au titre des compétences d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif sur le territoire des communes de Lamothe et Le Leuy, à compter du 1er janvier 2020.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide cette adhésion à l'unanimité.

#### **Présentation et Vote Devis signalétique de Signaux Girod (Numérues)**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Christine BAYLE responsable du Numérues. Celle-ci présente le devis et l'offre proposée par la société Signaux Girod.

La taille des panneaux sera de 450 mm x 250 mm en tôle émaillée. Ceux signalant les routes seront de fond blanc et de texte vert et ceux signalant les chemins seront de fond vert et de texte blanc. La pose sera effectuée par la commune.



Les numéros des maisons seront de fond vert et de texte blanc comme ceux des chemins et leurs tailles seront proportionnelles au nombre de chiffres dont ils seront composés. Leur pose sera effectuée par les résidents de chacune des maisons.

Le montant TTC s'élève à 6 461,14 € franco de port.

La remise des numéros des maisons aux résidents se fera sur 2 samedis matins, un courrier avertira les beylonguais et beylonguaises de ces 2 dates.

L'assemblée, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité ce devis.

#### **Présentation et Vote Devis Sourigues et Bautiaa (Accessibilité salle des fêtes et foyer)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le devis de la société Sourigues Jean Pierre à Ygos pour la réalisation d'une terrasse béton devant le foyer rural d'une surface de 48 m². Ce devis s'élève à 5 454,36 € TTC.

Il présente également le devis de la société Bautiaa de Pomarez pour le cheminement derrière la mairie entre la salle des fêtes et le foyer pour permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir accéder plus facilement aux deux salles. Ce devis s'élève à 14 777,76 € TTC.

L'assemblée, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité ces 2 devis.

#### Table des délibérations de la séance du 11 septembre 2019

- Délibération Paiement à la commune de Rion des heures effectuées par ses salariés pour le fleurissement de Beylongue
- Vente du terrain n° 4 du lotissement des Artigaous
- Délibération Application par l'ONF du protocole forestier proposé par Energie Beylongue
- Approbation de la demande d'adhésion de la CCPT au SYDEC au titre des compétences eau et assainissement pour les communes de Lamothe et de Le Leuy

- Vote Devis signalétique de Signaux Girod (Numérues)
- Vote Devis Sourigues et Bautiaa (Accessibilité salle des fêtes et foyer)

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

---



A collection of handwritten signatures in black and blue ink. At the top left is a large, stylized signature in black ink. Below it is another signature in black ink. To the right of these is a signature in blue ink. Below the first two signatures are two more signatures in black ink, one of which appears to be 'Lauter'. To the right of these is a signature in black ink that looks like 'Morlan'. Below the 'Lauter' signature is another signature in black ink. At the bottom left is a signature in black ink. At the bottom right is a signature in black ink.